
Pendant la traversée, Champlain qui était "bon hydrographe, savait lever des plans, dresser des cartes, dessiner et peindre, (1) et qui de plus pouvoit écrire parfaitement en françois, s'occupa de la rédaction de son voyage d'exploration qu'il enrichit de plans, de cartes et dessins divers, et qu'il fit imprimer, cette même année, à Paris, sous le titre suivant : Des Sauvages, ou Voyages de Samuel Champlain de Brouages, (2) pour la dédier à l'amiral de France, Charles de Montmorency.

Mais à son arrivée à Honfleur, dans l'automne de 1603, une pénible nouvelle attendait Champlain. Son ami, son protecteur, le Commandeur de Chastes était mort et enterré dans l'église du couvent des Minimes de Dieppe, "dont il avait été un grand bienfaiteur pendant sa vie, et par testament après sa mort." (3)

Champlain, tout entier à sa douleur, ne put qu'aller pleurer sur le tombeau de cet homme de bien, — dont la perte fut une véritable calamité pour le Canada, — la ruine de ses projets et de ses espérances : mais, à quelque temps de là, Henri IV, qui songeait sérieusement à développer le commerce de la France par l'extension de sa marine et de ses colonies, ayant voulu le voir, Champlain se rendit à la cour, et présenta lui-même sa relation au roi.

Henri IV, dit M. l'abbé Faillon, parut y attacher beaucoup de prix et promit de faire poursuivre l'entreprise, interrompue par la mort du Commandeur de Chastes et de la favoriser.

PAUL STEVENS.

(A continuer.)

Notice biographique.

L'HONORABLE J. E. TURCOTTE.

En prenant dans une autre colonne de l'Écho l'engagement de faire connaître la vie et les œuvres des hommes marquants du pays, nous ne pensions pas être sitôt appelés à remplir ce devoir ni à déplorer une perte aussi

(1) M. de Puibusque, *Echo* du 15 septembre 1864, article Samuel de Champlain.

(2) C'est-à-dire né à Brouages, comme Jacques-Cartier, dans le titre de sa deuxième relation, rappelle qu'il est natif de St. Malo. Il paraîtrait que Champlain ne fut anobli que vers 1613, époque à laquelle il se qualifie : Sieur de Champlain, Saintongeois. Ce fut sans doute en récompense de ses services et de ses découvertes, ainsi que l'avait été Jacques-Cartier près d'un siècle auparavant, par François Ier, car nous trouvons que Jacques-Cartier est qualifié Sieur de Limoulu, dans un acte du chapitre de St. Malo, du 29 septembre 1549, et dans un autre acte du 5 février suivant, qu'il a la qualification de noble homme : titre que dans certaines provinces, l'on donnait en effet à ceux qui les premiers, dans leur lignée, avaient été anoblis. N'ayant laissé aucun enfant de son mariage avec Catherine Desgranges, il ne transmit sa noblesse à personne, et c'est ce qui a fait disparaître avec lui de l'histoire le nom de Jacques-Cartier. (M. l'abbé Faillon.)

Il est digne de remarquer, croyons-nous, que les noms de Samuel de Champlain et de Paul de Chomedey de Maisonneuve ont disparu de la même manière. Champlain n'eut point d'enfant de son mariage avec Hélène Boullée qui lui survécut et mourut religieuse ; et M. de Maisonneuve, le dernier rejeton de sa race, ne se maria jamais.

(3) *Echo* du 15 sept. 1864, art. Samuel de Champlain.

sensible que celle de l'honorable député de la ville des Trois-Rivières.

La mort, depuis quelque temps, semble se montrer sévère pour notre nationalité naissante ; elle frappe sans pitié ceux qui furent les guides, les chefs et les sauveurs du peuple canadien. Respectons au milieu de nos regrets les vues impénétrables de la Providence, et bénissons-la de ce que, à côté de tant de tombes si prématurément ouvertes, elle nous laisse encore tant de nobles existences pour accomplir nos destinées.

Malgré tout notre bon vouloir, nous n'avons pu jusqu'à ce moment, nous procurer sur la jeunesse de M. Turcotte des renseignements qui, nous n'en doutons pas, auraient grandement intéressé nos lecteurs.

Quand un homme a parcouru presque toutes les carrières ouvertes devant une noble ambition et un pur patriotisme, et que par une action toujours active, toujours au service des bonnes causes, il a fixé sur lui les regards de tout un peuple : amis et ennemis, admirateurs et détracteurs, reconciliés dans un respect commun en face de la mort, aiment à savoir comment cet homme, objet de leur rivalité ou de leurs adulations, a passé sous le toit paternel les jours paisibles de son enfance, comme aussi plus tard par quelles circonstances heureuses il a dompté la fortune et s'est élevé du milieu de ses semblables pour les commander.

Malheureusement il n'est pas encore en notre pouvoir, de satisfaire sur ce point la curiosité légitime du public ; nous espérons remplir cette agréable tâche dans un prochain numéro.

Né en 1808 à Gentilly, paroisse du district des Trois-Rivières, M. Turcotte eut l'avantage de faire ses études dans une institution célèbre par les hommes qu'elle a donnés à l'Etat, par les prêtres et les évêques dont s'honore l'Eglise. Au collège de Nicolet, dit la *Minerve*, il eut pour condisciples plusieurs hommes publics du Canada, entr'autres l'Hon. L. T. Drummond, aujourd'hui Juge de la Cour du Banc de la Reine. Nous retrouverons bientôt M. Turcotte sur un théâtre plus élevé, jouant avec ces mêmes condisciples devenus des chefs politiques, un des principaux rôles dans le drame de nos destinées.

Ses études terminées, M. Turcotte demeura pendant trois ans comme professeur au collège de Nicolet : ce fut probablement durant ce professorat toujours laborieux, qu'il acquit cette vigueur et cette logique qui l'illustrèrent comme tribun dans les assemblées populaires et comme orateur au sein de nos communes. (1)

La vie d'avocat dans tous les pays constitutionnels n'est souvent qu'une préparation à la vie politique. Les luttes du Barreau sont tout naturellement une préparation aux luttes de la Tribune. Les orgueilleuses libertés de celui-là sont si bien faites pour s'entendre avec les

(1) Notre travail était imprimé quand nous avons reçu les notes suivantes qui résument bien ses premières années.

Joseph Edouard Turcotte né à Gentilly, entre au Collège de Nicolet en 1821, à l'âge de 12 ans, termine son cours en 1829. Il prend la soutane la même année et professe les Belles-Lettres à Nicolet en 1829-30. L'année suivante, il va professer au Collège de Ste. Anne ; il en part dans le cours de l'été pour revenir dans sa famille ; là, il va se promener à un moulin à scies, où s'étant trop approché des mouvements, une scie ronde prend dans sa soute et coupe les nerfs du bras droit ; cet accident l'ayant déterminé entièrement à laisser l'habit ecclésiastique, il se livre à l'étude du Droit.